

personne intelligente l'idée de nier que l'emploi d'un type de drogue prédispose, psychologiquement et physiologiquement, à l'usage d'autres stupéfiants. Ces intoxiqués ne sont pas enclins à se montrer trop difficiles au sujet du genre de stupéfiants qu'on leur propose lorsqu'ils sont à la recherche de l'euphorie que ceux-ci leur procurent. Pourtant, le gouvernement s'est refusé à annoncer une politique à l'égard de ce qui est en train de devenir la plus grave menace que notre société ait à combattre. Nous sommes une société ouverte, donc sensible aux souffles du changement et aux courants de l'évolution et de la révolution sociales qui ont envahi le monde. Nous sommes particulièrement sensibles aux répercussions des changements qui se produisent chez notre voisin du Sud.

La société américaine est aujourd'hui sous le feu de la critique. Elle est en proie aux attaques du dedans. Ses institutions, ses pouvoirs, sa liberté et ses lois sont systématiquement sapés et détruits par ceux qui ont pour mission, non point de réformer la société, voire de la renverser, mais bien de détruire l'Amérique elle-même. Je ne pense pas exagérer, car ceux qui pensent ainsi ne se sont pas fait faute d'afficher qu'ils voulaient la destruction de l'Amérique. Ici, au Canada, nous ne pouvons échapper à ces problèmes, mais en ce qui concerne le gouvernement, ils pourraient tout aussi bien se poser dans la lune. Le gouvernement ne veut pas voir le changement social en cours et les bouleversements actuels. Nous sommes particulièrement vulnérables du fait que nous sommes une société ouverte. En Union soviétique, le problème de la drogue n'existe pas, car les trafiquants de drogue sont fusillés. En second lieu, personne ne peut se payer le luxe d'acheter des stupéfiants. En Union soviétique, le problème des radicaux révolutionnaires ne se pose pas, car la révolution est interdite. Ceux qui ont paradé l'automne dernier sur la Place rouge au nom des intellectuels incarcérés n'ont été autorisés à le faire que pendant 14 minutes exactement. Ils sont maintenant en Sibérie.

On devrait suggérer à quelques-uns d'entre ceux qui, au nom du marxisme et du maoïsme, ont déchainé des émeutes sanglantes en Amérique d'organiser des manifestations dans certains des pays où le marxisme et le maoïsme sont en vigueur. Qu'ils essaient donc d'organiser des réunions publiques de protestation à Moscou, à Pékin ou à Cuba! S' imagine-t-on qu'il n'y a pas d'oppression dans ces pays? Pense-t-on que l'oppression règne en Tchécoslovaquie, en Hongrie ou en Pologne? Le procès de Chicago, qui est devenu la cible de tous les bien-pensants professionnels au Canada et aux États-Unis, était un modèle de rectitude, une incroyable démonstration de liberté et de tolérance, comparé à n'importe

quel procès engagé à n'importe quel moment dans n'importe quel pays d'obédience communiste. Pourtant, les apologistes professionnels le critiquent au nom du marxisme.

• (9.40 p.m.)

Le dimanche 15 mars, à 10 h. du matin, la Société Radio-Canada radiodiffusait une longue attaque critique de la façon dont le juge Hoffman a présidé le procès à Chicago. Bien entendu, on ne parlait pas du juge Hoffman mais de Julius Hoffman, afin de saper le respect que peuvent avoir les auditeurs pour la magistrature. On interviewait, par téléphone, des personnes liées aux défenseurs qui furent autorisées à se servir des installations du réseau canadien pour attaquer la procédure d'un tribunal américain. Elles ont cité des extraits sélectionnés du compte rendu du procès publié par Bantam Book et qui comprend aussi une attaque injurieuse contre un juge qui tentait de faire son devoir en dépit de grandes difficultés.

On se demande pourquoi le contribuable canadien doit payer la note de pareille dissémination de propagande à Radio-Canada. Il s'agissait strictement de propagande car on ne donnait qu'un côté de la question. On n'a pas dit un seul mot pour défendre le juge Hoffman ou son tribunal. Il est possible qu'on ne puisse défendre sa conduite. Mais Radio-Canada n'est pas en mesure de le savoir. Fait révélateur, s'il y a matière à défense, personne en mesure de la présenter n'a été invité à l'émission. Deuxièmement, et plus significatif encore, la question se résume à ceci: les défenseurs ont-ils eu un procès juste. Il ne revient pas à Radio-Canada de le décider, surtout lorsqu'il s'agit d'un tribunal siégeant en pays étranger. Il revient à une cour d'appel de le faire.

A l'émission, on fit grand état de la prétendue dureté avec laquelle le juge Hoffman a traité l'avocat pour la défense. Pourtant, quiconque a suivi le procès, sait que dès le début les défenseurs, tous des fauteurs de trouble professionnels dans la vingtaine avancée ou la trentaine—l'un d'eux avait plus de 50 ans—ont tout fait pour bouleverser le tribunal, aggraver d'injures le juge et se moquer de l'institution même de la justice. Et leurs avocats les ont aidés et encouragés à le faire.

Voilà une tactique, avec laquelle nous sommes par trop familiers, qui prouve le mépris des institutions démocratiques. Pourtant, ces gens font figure de héros dans les journaux et à Radio-Canada. On a recouru et on recourt encore délibérément aux tactiques faustrices de désordre dans nos tribunaux, pour saper leur autorité. Les tribunaux canadiens se sont bornés à la pratique louable d'expulser ces fauteurs de troubles.